

EN PRIORITÉ

Il faut réévaluer les tâches pour **supprimer** ou limiter le travail en hauteur.

(ex : utilisation depuis le sol d'un équipement à manche télescopique)

MESURES ORGANISATIONNELLES

L'employeur prend également les mesures d'organisations suivantes :

- ✓ le matériel est adapté et conforme aux règles techniques applicables,
- ✓ le personnel est formé à l'utilisation et au montage du matériel,
- ✓ le personnel est informé des consignes de sécurité à respecter lors de l'accès en hauteur,
- ✓ les interventions en hauteur sont réalisées en présence d'une autre personne, pour donner l'alerte en cas de chute.

Pour en savoir plus



www.cdg-41.org

**Centre Départemental de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher**

3, rue Franciade
41260 La Chaussée Saint Victor

Pôle Santé au Travail

Service de médecine préventive
Secrétariat médical 02.54.56.68.50

Service prévention
02.54.56.68.53—o.pigeroulet@cdg41.org

Version 1—Juillet 2014



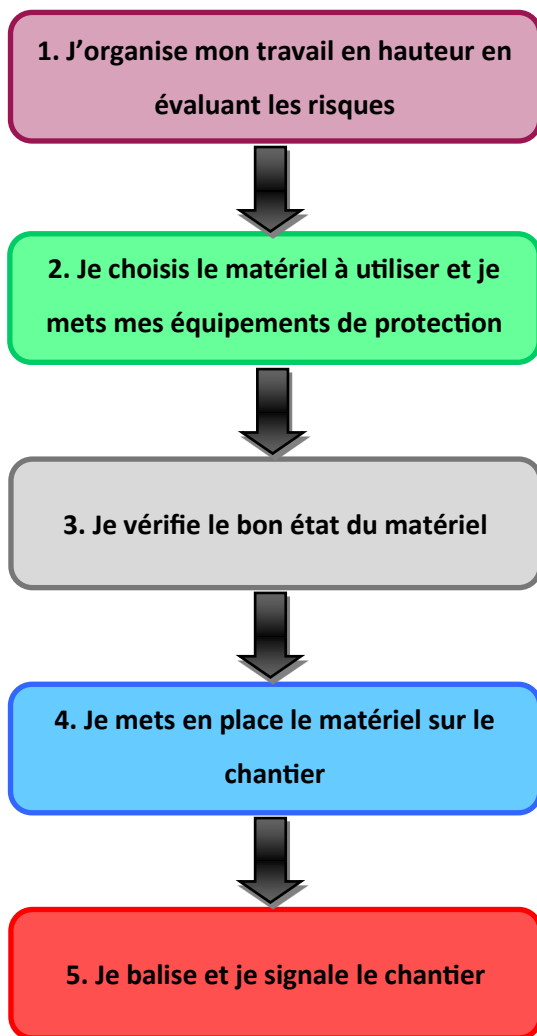
CENTRE DE GESTION
DE LOIR-ET-CHER

N'utilisez une échelle
qu'en **dernier**
recours

**TRAVAILLONS
EN HAUTEUR
ET EN
SÉCURITÉ**



AVOIR LES BONS COMPORTEMENTS



1. J'organise mon travail en hauteur en évaluant les risques

J'analyse la situation de travail avant d'intervenir :

- ✓ la hauteur
- ✓ la durée de la tâche
- ✓ l'environnement de travail (conditions climatique, état du sol...)
- ✓ les outils et équipements à utiliser...



2. Je choisis le matériel à utiliser et je mets mes équipements de protection



Une échelle est un moyen d'accès, **ce n'est pas un poste de travail** (art.R4323-63 du Code du Travail). De même pour les escabeaux, marchepieds, chaises ou tables...

Conseils :

Pour les travaux de faible hauteur ($\leq 2,5$ m), j'utilise une **plateforme individuelle roulante**.



Pour les autres travaux ($>2,5$ m), j'utilise un **échafaudage roulant**, une **plateforme élévatrice** ou une **nacelle**.



Je porte les équipements de protection individuelle selon le type de travail à effectuer.



3. Je vérifie le bon état du matériel

Je vérifie les patins antidérapants, la solidité de l'ensemble, les barreaux...

Je signale toute anomalie et je n'utilise pas un matériel en mauvais état.

4. Je mets en place le matériel sur le chantier

J'installe le matériel de façon stable conformément aux instructions.

5. Je balise et je signale le chantier

Je signale le chantier aux autres par des cônes, des panneaux, ou des barrières...

